



# République Française

## Commune d'Aulnay-sur-Mauldre

25 mars 2020

### Communiqué n°2

#### Garantir la continuité des services publics essentiels à la population

En situation de pandémie, la prévention des risques suppose d'anticiper le fait d'avoir à remplir ces missions essentielles dans des conditions plus difficiles et avec moins de personnels.

Suite à l'annonce du Chef de l'Etat, les services de la Commune ont été réorganisés pour assurer ces missions essentielles d'intérêt général tout en garantissant la sécurité des agents (respect des consignes de distanciation sociale).

Dans ce but, **les activités et les horaires des personnels ont été adaptés :**

- Services fermés au public (seules les démarches administratives essentielles sont encore possibles : état civil)
- Travail accompli seul dans la mesure du possible en évitant que les agents ne se croisent.
- Recours au télétravail lorsque cela est possible
- Temps de travail réduit dans la mesure du possible : de 8h à 13h pour les agents qui assurent le nettoyage et la désinfection des bâtiments (école, Mairie) ; travail en alternance des secrétaires (un jour sur deux)
- Autorisation spéciale d'absence pour raison médicale
- Arrêt de travail pour garder un enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture des écoles et des crèches
- Déplacement limité à un agent par véhicule
- Gants et gel hydro alcoolique disponibles
- Aucun contact avec les usagers n'est autorisé
- Certaines tâches sont effectuées par les élus en respectant les consignes de distanciation sociale.

En période d'épidémie, la municipalité doit assurer, dans la continuité, avec un effectif réduit, le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques, conformément à l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte contraint, les maires ont en charge :

- **La communication et l'information des populations**
- **Le maintien du lien social et sanitaire** : le pôle sanitaire de la cellule de crise assure le recensement des besoins des personnes isolées, âgées ou malades
- **La police administrative**
- **Les missions essentielles à la vie collective** : état civil, ramassage des ordures ménagères et des déchets de toute nature, propreté et salubrité des espaces publics, distribution d'eau, d'électricité et de gaz, assainissement, maintien des services funéraires.

Le Maire, en tant qu'agent de l'Etat sur la Commune et directeur des opérations, et les Maires adjoints sont amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions.

Nous tenons à **remercier les agents** qui, **sur la base du volontariat**, assurent les missions de service public d'intérêt général. **La propreté et la salubrité des lieux publics sont essentielles et cela est d'autant plus vrai en période de crise sanitaire.** Nous pouvons les aider au quotidien en ramassant systématiquement les

déjections de notre fidèle compagnon, en ne jetant plus les mégots par terre, en ne déposant pas sur la chaussée des encombrants et détritiques quelconques.

Nous remercions les Aulnaysiens qui ont adopté les bons gestes pour juguler le mal qui menace la santé de tous.

**Nous remercions enfin les personnels de santé, les forces de l'ordre, les pompiers et la protection civile pour le travail accompli pour le bien de tous dans des conditions difficiles.**

Nous restons à votre entière disposition.

Bien cordialement,

Le Maire d'Aulnay-sur-Mauldre

Jean-Christophe CHARBIT



## Informations complémentaires

La municipalité reste à votre écoute.

Consultez régulièrement le site de la Commune ([aulnaysurmauldre.com](http://aulnaysurmauldre.com))

Posez vos questions sur [viepratique@aulnay-sur-mauldre.fr](mailto:viepratique@aulnay-sur-mauldre.fr)

Pour toutes démarches administratives urgentes, contactez le secrétariat au **01 30 90 85 40**

Le **DICRIM** (Document d'Information Communal sur les Risques majeurs distribué en avril 2019) et le **PCS** (Plan Communal de Sauvegarde) sont consultables sur le site de la Commune.

- **Marché** : Pour limiter les déplacements, nous avons pris la décision d'organiser de façon sécurisée un deuxième jour de marché. Vendredi dernier, les gendarmes ont vérifié le dispositif de sécurité mis en place : « barriérage », respect des consignes de distanciation sociale, port de gants et d'un masque par le vendeur de fruits et légumes, présence d'un seul client à la fois devant le marchand, gestion des flux. Malgré les précautions prises, la demande de dérogation transmise au Préfet le 24 mars a été rejetée ("l'offre alimentaire disponible au sein de notre commune répond au besoin d'approvisionnement de la population d'Aulnay-sur-Mauldre" selon la décision préfectorale consultable sur le site). **De fait, tous les marchés sont interdits en Ile-de France.**
- **Sacs de déchets verts\*** : adressez votre demande sur [viepratique@aulnay-sur-mauldre.fr](mailto:viepratique@aulnay-sur-mauldre.fr)
- **Ramassage des déchets verts à partir du 30 mars** (pour faciliter le travail des agents en effectif réduit et éviter la saturation du service ne déposez au maximum que 5 sacs et 1m<sup>3</sup>)
- **Affranchissement du courrier pour les particuliers** par internet ou dans les bureaux de poste de Mantes-la-Ville, Mantes-la-Jolie, Plaisir, Les Mureaux et Poissy
- **Affranchissement du courrier pour les professionnels** au centre de tri d'Aubergenville et dans les bureaux de poste cités précédemment.
- **Retrait d'instance** au centre de tri d'Aubergenville (ZAC des Chevries)
- **Accès aux parcs, aux jardins publics, aux city stades et à l'aire de jeux interdit**
- **Mercredi 25 mars, à 19h30**, les cloches de toutes les églises de France sonneront pendant dix minutes pour manifester notre fraternité et notre espoir commun
- **Les soignants de l'hôpital de Mantes ont un besoin urgent de gants, de charlottes, de masques et de surchaussures jetables.** La commune sollicitée leur a fourni des gants et des charlottes. Si vous êtes en mesure d'apporter votre aide, n'hésitez pas à instant à contacter le secrétariat de la Mairie.

**\* Service assuré dans le respect des règles de distanciation sociale et de précaution**